Conseil des droits de l’homme

31e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**Malte**

Genève, le 14 novembre 2018

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Vice-Président,

La Suisse remercie la délégation de Malte pour la présentation de son rapport, et lui souhaite la bienvenue à Genève.

La Suisse, pays membre de la Troïka, salue les efforts accomplis par Malte dans différents domaines. Par exemple, les révisions législatives effectuées depuis le dernier EPU ont permis à la communauté LGBTI d’acquérir les mêmes droits matrimoniaux et autres droits que le reste de la société.

Néanmoins, la Suisse est préoccupée par certains développements, particulièrement le meurtre de la journaliste Daphne Caruana Galizia, qui au moment de sa mort était la cible de 47 poursuites judiciaires et de menaces de mort. Les doutes planant sur les enquêtes en cours sont inquiétants. Ce tragique assassinat et ses circonstances suscitent des questions importantes quant à l’état de la liberté d’expression dans le pays, spécialement la liberté de la presse.

C’est pourquoi **la Suisse recommande au gouvernement de Malte de prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir le plein exercice de la liberté d’expression et de la presse, tel que prévu par sa propre Constitution et en ligne avec ses engagements internationaux en la matière**.

De plus, **la Suisse recommande aux autorités de Malte de mener une enquête transparente sur le meurtre de Daphne Caruana Galizia et d’y appliquer toute la diligence requise afin que justice soit faite**.

Pour conclure, ma délégation félicite Malte de son attitude constructive dans les enceintes multilatérales sur les questions des droits de l’homme.

Je vous remercie.